

## L'ENQUÊTE SURVEILLANCE MÉDICALE DES EXPOSITIONS AUX RISQUES PROFESSIONNELS (SUMER) 2010 - PRÉSENTATION DÉTAILLÉE

Cette enquête, copilotée par la Dares et la DGT (Inspection médicale du travail), décrit les contraintes organisationnelles, les expositions professionnelles de type physique, biologique et chimique auxquelles sont soumis les salariés. Depuis 2003, de nouveaux thèmes sont abordés grâce à un auto-questionnaire : la perception qu'a le salarié de son travail et la relation qu'il fait entre sa santé et son travail.

### SOMMAIRE

1. Genèse de l'enquête.....	p. 1
2. Apports et limites de l'enquête.....	p. 2
3. Objectifs de l'enquête.....	p. 2
4. Champ et échantillon.....	p. 2

#### 1. Genèse de l'enquête

Il faut connaître, au niveau national et local, les nuisances auxquelles sont exposés les salariés pendant leur travail pour définir des politiques de prévention et des priorités de recherche. Le ministère du travail a donc mis en place un outil d'évaluation de ces expositions : l'enquête Sumer.

Les principes de base en ont été définis en 1981 et une première enquête a été faite en 1987. L'enquête réalisée en 1994 a bénéficié de cette première expérience et s'est appuyée aussi sur les résultats de l'enquête "Conditions de travail" de 1991. En 1994 puis en 2003, le protocole de l'enquête a été élaboré en concertation avec des experts de toutes les disciplines du champ santé et travail et avec l'accord des partenaires sociaux.

Sumer est une enquête transversale qui fournit une évaluation des expositions professionnelles des salariés, de la durée de ces expositions et des protections collectives ou individuelles éventuelles mises à disposition. Jusqu'en 1994, les données étaient uniquement recueillies par le médecin du travail lors de l'entretien médico-professionnel au cours de la visite périodique. Il s'appuie sur la connaissance des postes de travail qu'il a acquise au cours de son tiers-temps. Depuis 2003 un auto-questionnaire a été ajouté, le salarié le remplit seul avant la visite.

Pour chaque enquête, la conception du questionnaire et les spécifications de la collecte ont été élaborées par un comité de pilotage regroupant des experts des conditions de travail et de la santé au travail issus de nombreuses institutions et de disciplines variées : ergonomie, épidémiologie, sociologie etc.

Pour la dernière édition, le conseil national de l'information statistique (Cnis) a délivré un avis d'opportunité en novembre 2007 et le label de qualité statistique a été accordé en septembre 2008. L'enquête Sumer est donc entrée dans le cadre des grandes enquêtes statistiques reconnues par le Cnis.

[Avis d'opportunité Sumer 2009-2010](#)  
[Label N° 2009X705TV](#)

## 2. Apports et limites de l'enquête

La force de cette enquête repose à la fois sur l'expertise du médecin du travail qui peut administrer un questionnaire parfois très technique et sur le grand nombre de salariés enquêtés, ce qui permet de quantifier au niveau national des expositions à des risques relativement rares.

À l'exception des contraintes organisationnelles qui font référence à la situation habituelle de travail, le questionnement sur les autres expositions (physiques, biologiques et chimiques) porte sur la dernière semaine travaillée afin de cerner au plus près la réalité concrète du travail des salariés enquêtés. Cette méthode peut avoir comme effet de sous-évaluer les expositions liées à des activités ponctuelles ou irrégulières, qui ont moins de chances d'avoir eu lieu au cours de cette période que les activités régulières.

Depuis 2003, de nouveaux thèmes sont abordés grâce à un auto-questionnaire : la perception qu'a le salarié de son travail et la relation qu'il fait entre sa santé et son travail.

La reprise en 2010 des principaux items étudiés en 1994 et 2003 permet, par comparaison, d'étudier l'évolution des expositions et d'évaluer les changements techniques et humains dans le travail.

## 3. Objectifs de l'enquête

C'est la troisième enquête réalisée selon la même méthodologie. Comme en 1994 et 2003, ses objectifs sont :

- offrir aux préventeurs un état des lieux des expositions professionnelles aux nuisances ou aux situations de travail susceptibles d'être néfastes pour la santé, étape nécessaire à la mise en place de mesures de prévention au niveau local, régional et national (veille sanitaire). Cet état des lieux peut se faire en fonction du secteur d'activité, de la taille de l'établissement employeur et des caractéristiques personnelles et socioprofessionnelles du salarié ;
- offrir au législateur la possibilité de confronter le champ de la réglementation en hygiène et sécurité à la réalité des expositions professionnelles ;
- offrir aux chercheurs une référence pour établir des priorités d'études, fondamentales ou appliquées. Le fichier est mis à disposition de tout groupe de personnes désireuses de mener à bien un projet d'analyse sur le site de l'[ADISP-><http://www.cmh.ens.fr/greco/adisp.php>] (Archives de données Issues de la statistique publique).

## 4. Champ et échantillon

En 1994, l'enquête couvrait l'ensemble des salariés surveillés par la médecine du travail du régime général et de la Mutualité Sociale Agricole. En 2003, le champ a pu être étendu aux hôpitaux publics, à EDF-GDF, La Poste, la SNCF et Air France. Les salariés de la RATP, les gens de mer et une partie des agents de la Fonction publique de l'État et des collectivités territoriales ont été intégrés à l'enquête Sumer 2010. De plus, aux salariés de la France métropolitaine ont été ajoutés ceux de la Réunion en 2010.

Grâce à l'extension de son champ, Sumer 2010 est représentative de près de 22 millions de salariés, soit 92 % des salariés. Toutefois, les résultats concernent une population dont il convient de bien définir les contours pour interpréter correctement les résultats par secteur d'activité.

## 5. Les questionnaires

Le questionnaire rempli par le médecin du travail avec le salarié comprend :

- les caractéristiques de l'employeur, qui permettent notamment de faire les ajustements nécessaires à un traitement des données par secteur d'activité ;
- les caractéristiques du salarié ;

- les contraintes organisationnelles et relationnelles : y sont détaillées les caractéristiques du temps de travail, les contraintes de rythme de travail, l'autonomie et les marges d'initiative, le collectif de travail et les contacts avec le public ;
- les ambiances et contraintes physiques (bruit, nuisances thermiques, radiations ou rayonnement, manutention manuelle, contraintes posturales et articulaires, travail avec machines et outils vibrants, etc) ;
- les expositions à des agents biologiques, avec un développement particulier pour le milieu de soins ;
- les expositions à des agents chimiques, classés par familles pour faciliter le repérage ;
- le jugement du médecin sur la qualité du poste de travail, en fonction de chaque grand type d'exposition (organisationnel, physique, biologique, chimique).

Le questionnaire principal administré par le médecin du travail lors de la visite périodique vise à :

- décrire l'ensemble des expositions liées aux postes de travail (ambiances et contraintes physiques, contraintes organisationnelles et relationnelles, expositions à des agents biologiques ou à des produits chimiques) auxquelles sont soumis les salariés,
- caractériser ces expositions (durée et intensité),
- décrire les pratiques de prévention et les protections collectives ou individuelles mises en place par les entreprises ou les administrations.

En 2003 un auto-questionnaire a été ajouté. Il a été proposé à 1 salarié sur 2 tiré au sort et répondant. Il portait sur la perception qu'il a de son travail et sur la relation qu'il fait entre sa santé et son travail. En 2010, l'auto-questionnaire a été proposé à l'ensemble des salariés.

Il porte sur le ressenti du salarié et aborde les risques psychosociaux (questionnaires de Karasek et de Siegrist), l'anxiété et la dépression (questionnaire *Hospital Anxiety Depression Scale - HAD*), les accidents, les arrêts maladie, la satisfaction au travail, la santé perçue, la relation santé-travail et les comportements de maltraitance subis dans le cadre professionnel.